

Déclaration du SNUDI-FO 53 à la CAPD du 2 juillet 2024

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD, Madame la Directrice académique,

Loi Dussopt oblige, loi dont nous continuons de demander l'abrogation, nous sommes réunis en ce mois de juillet pour la deuxième CAPD de l'année. Pour le SNUDI-FO 53, le paritarisme doit retrouver toute sa dynamique sociale, et ce, à tous les échelons.

Cette CAPD se déroule dans un contexte national inquiétant, étrange voire éruptif, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le président Macron le 9 juin dernier.

Le SNUDI-FO 53 rappelle que la situation de crise politique que nous connaissons aujourd'hui qui pourrait le 8 juillet devenir une crise de régime est due avant tout aux politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs qui ne répondent pas aux revendications des salariés. Cette situation inédite est le fruit du rejet des politiques de casse sociale menées par Macron et ses gouvernements successifs. C'est aussi le rejet d'une pratique autoritaire du pouvoir, de l'utilisation du 49-3 à répétition et de la répression, en particulier pour nous imposer sa réforme des retraites qui nous vole deux ans de notre vie.

Au soir du premier tour, le Premier ministre Attal a annoncé la suspension de la réforme de l'assurance chômage jusqu'au 31 juillet. Mais comment ne pas y voir une manœuvre de la part d'un exécutif aux abois alors que, dans le même temps, il continue son offensive contre les droits sociaux et la démocratie ? Destruction du Statut de fonctionnaire, « choc des savoirs », gel des salaires, suppressions de postes et de classes, marche à l'économie de guerre, engagement guerrier en Ukraine et soutien inconditionnel aux guerres et aux conflits...

Notre indépendance syndicale nous engage à lutter, à exprimer notre rejet des politiques liberticides. Cependant, en aucun cas, nous sommes indifférents à la forme et à la nature de l'Etat.

Nous ne sommes pas apolitiques, bien au contraire. Notre action directe est hautement politique puisque syndicale ET sociale.

Notre organisation, notre fédération, notre confédération ne doivent être liées à aucune obédience, politique ou religieuse. Nous ne recevons d'ordre de personne, d'aucune organisation.

La Charte d'Amiens est notre fil à plomb, notre boussole. Nous portons en nous des valeurs ouvrières internationalistes, et nous nous opposerons toujours au rejet de l'autre, comme nous nous opposerons toujours à toute forme de racisme ou de discrimination.

De ce fait, lorsqu'il s'agit d'élections politiques, chacun est libre ou non de participer à toute mobilisation qu'il ou qu'elle estime utile. Aussi, fort du principe d'indépendance inscrit dans la charte d'Amiens, le SNUDI-FO 53 ne donnera aucune consigne de vote laissant à chaque citoyen sa liberté de conscience.

Cette situation ne nous détourne pas pour autant de nos revendications. C'est en ce sens qu'avec notre fédération la FNEC-FP FO 53 nous avons été de toutes les initiatives dans le département pour mettre en échec le « choc des savoirs ».

Le SNUDI-FO 53 profite de cette CAPD pour condamner l'obstination des ministres successifs de l'Éducation Nationale et du 1^{er} Ministre actuel qui confirment que toutes les dispositions seront prises pour mettre en place cette contre-réforme dès la rentrée 2024. Ce nouveau dispositif, loin d'apporter des remèdes aux maux dont

souffrent les personnels et les usagers de l'Éducation Nationale, va désorganiser les établissements, compliquer les apprentissages, remettre en cause à nouveau les postes ainsi que les statuts des personnels en plus de pousser nos collègues à effectuer un tri social inacceptable de leurs élèves. Le SNUDI-FO 53 réitère à nouveau sa demande d'abandon de cette contre-réforme.

Rien d'impossible dans la situation actuelle quand, souvenons-nous, le décret PPCR a été promulgué le dimanche 17 mai 2017, jour du deuxième tour des élections présidentielles !

Ce que le ministre ATTAL a fait, la ministre BELLOUBET peut le défaire.

Cette CAPD vient clôturer une année compliquée où les droits de nos collègues sont trop souvent bafoués à l'instar des demandes refusées de temps partiels, de disponibilité ou d'allègement de service. Le SNUDI-FO 53 s'étonne d'ailleurs, que les points inscrits à l'ordre du jour ne soient assortis d'aucun document de travail envoyé en amont de cette CAPD.

Dès maintenant, alors que les résultats du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont connus depuis le 13 juin dernier, le SNUDI-FO 53 se félicite du recrutement de l'intégralité des listes complémentaires dans notre académie et revendique leur ré-abondement immédiat à hauteur des besoins qui doivent eux aussi se traduire en création de postes. Le manque de professeurs désormais chronique dans notre pays doit trouver des réponses urgentes : salaires, conditions de travail, niveau de recrutement, et respect des droits et du statut particulier des professeurs des écoles.

Aussi, toutes les demandes de temps partiels et de disponibilités doivent être accordées. Rappelons tout de même que ces droits sont autofinancés par ces mêmes collègues qui acceptent une perte de salaire partielle ou complète pour pouvoir concilier vie professionnelle et personnelle.

Nos collègues ne doivent pas faire les frais de l'austérité caractérisée par les coupes budgétaires annoncées récemment par le ministre de l'Économie. Et ce n'est pas le doublement du budget de la défense communiqué récemment qui aidera à l'amélioration de la situation.

En ces temps difficiles, le SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques en Mayenne, réaffirme toutes ses revendications. Nos revendications c'est notre indépendance ! Nos revendications c'est l'espoir de retrouver le ciel bleu derrière les nuages !

- **Accord de tous les temps partiels, de toutes les disponibilités, de tous les INEAT-EXEAT**
- **Abrogation de la loi Dussopt, de PPCR et retour de toutes les prérogatives des CAPD**
- **Abrogation de la masterisation, abandon du projet de réforme de la formation des enseignants**
- **Ré-abondement immédiat des listes complémentaires du CRPE 2024**
- **Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% et ouverture immédiate de négociations pour le rattrapage des 28,5% de perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000**
- **Abandon du PACTE et du choc des savoirs**
- **Abandon de toutes les contre-réformes des retraites et retour d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans**
- **Abandon de l'acte 2 de l'École Inclusive**
- **Abandon de la loi Rilhac**

SNUDI-FO 53 Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière – 53100 LAVAL

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53